

Le tableau 13 montre la répartition par âge de la population des provinces. A la page 121 de l'Annuaire de 1934-35 des détails sont donnés sur la distribution de la population du Dominion par âge et sexe aux recensements de 1881 à 1931.

13.—Répartition proportionnelle de la population (par 1,000 âmes) entre différents groupes d'âge, dans les provinces en 1931 et dans le Dominion en 1921 et 1931.

Province.	0-9 ans.	10-19 ans.	20-44 ans.	45-69 ans.	70 ans et plus.	Age inconnu.
Ile du Prince-Edouard.....	212-47	207-97	308-15	206-52	64-81	0-08
Nouvelle-Ecosse.....	215-36	214-17	320-93	198-39	50-93	0-22
Nouveau-Brunswick.....	239-83	219-63	317-25	181-18	41-95	0-17
Québec.....	245-89	214-20	352-95	157-69	29-05	0-23
Ontario.....	186-68	185-67	373-92	212-28	41-20	0-25
Manitoba.....	203-29	219-27	365-99	185-52	25-72	0-20
Saskatchewan.....	234-80	228-98	353-08	163-81	19-12	0-21
Alberta.....	217-98	210-00	374-07	178-47	19-32	0-16
Colombie Britannique.....	160-07	175-97	377-16	254-66	29-97	2-17
Canada, 1931¹.....	212-70	203-69	360-50	189-52	33-22	0-36
Canada, 1921¹.....	239-67	195-14	365-27	169-38	28-12	2-42

¹ Les statistiques pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont comprises dans les totaux.

Distribution d'âge par sexe.—Un tableau intéressant sur la distribution par sexe en quartiles et déciles d'âge, avec texte explicatif, est publié à la page 122 de l'Annuaire de 1934-35.

Section 5.—Origines raciales.

A l'exception de celui de 1891, les recensements du Canada depuis la Confédération ont recherché l'origine raciale de la population. L'objet de cette investigation est de savoir de quelle souche ethnique dérive la population canadienne, principalement les immigrants les plus récents. La réponse "origine canadienne" faite à cette question n'est pas acceptée, car le but de la question est d'obtenir autant que possible une définition de "Canadien" en terme d'origine raciale. Cette modalité du recensement a été blâmée, les critiques exprimées étant de deux ordres différents: (a) il existe des Canadiens dont plusieurs générations d'ancêtres ont toujours résidé au pays; ceux-ci peuvent ne pas connaître leur origine raciale ou bien elle peut être extrêmement compliquée; (b) cette pratique tend à perpétuer les distinctions de race qu'il vaudrait mieux faire disparaître. En réponse à ces objections il est utile de considérer: (a) que les Canadiens descendant d'une famille depuis longtemps fixée au pays sont dénombrés et différenciés précisément au moyen de la question relative à la naissance de leurs parents; on en trouve les statistiques basées sur le recensement de 1931, aux pages 136-141 de l'Annuaire de 1934-35; (b) que nonobs-